

1er Salon International Audiovisuel "Città di Garda"

Patronage FIAF **13AVF01** – FIAP **2013/128**



Règlement

1. Généralité

Le concours vise à promouvoir et à récompenser la culture de l'audiovisuel de qualité, une discipline photographique particulièrement créative et complète et une bande son bien travaillée.

Le concours est ouvert aux auteurs d'audiovisuels numériques du monde entier, qu'ils soient ou non membres d'un club ou d'une fédération. Toutes les œuvres envoyées seront vues par le jury officiel. Aucune présélection n'est organisée. Le jury officiel déterminera les acceptations, les trois premiers prix et toute autre récompense ou prix spéciaux, à sa discrétion.

2. Définition de l'audiovisuel

L'Audiovisuel est une présentation qui combine les images photographiques, une bande sonore et parfois un texte: **l'image photographique est sa principale caractéristique.**

Des inserts vidéo sur écran partiel ou total sont autorisés, à condition que cet apport donne un complément à l'histoire, mais qu'en aucun cas, il ne prenne une place prépondérante dans l'ensemble de l'œuvre. La synergie entre les images et la bande son est laissée à la créativité des auteurs, le travail doit être harmonieusement intégré.

Le sujet est libre. Chaque audiovisuel sera évalué par le jury sans distinction de catégorie.

3. Caractéristiques des AVs

Chaque auteur peut soumettre jusqu'à trois œuvres : la durée maximale de chaque audiovisuelle ne doit absolument pas dépasser 12 '. Les œuvres doivent avoir été réalisées au cours des trois dernières années (2010 inclus). Il n'est pas autorisé de reconstruire des audiovisuels argentiques en version numérique. Les Audiovisuels avec un texte parlé doivent obligatoirement être accompagnés d'un résumé en anglais, ou français, ou italien. L'auteur peut fournir également un résumé dans une seule langue. Dans ce cas, l'organisation assurera un résumé avec la meilleure traduction possible dans d'autres langues pour faciliter la compréhension du public et du jury. Il décline toute responsabilité quant à une éventuelle distorsion de la signification du texte de l'auteur.

4. Les frais d'inscription

- € 12,00 **pour chaque œuvre** présentée par les membres de la FIAF ou tout membre adhérent à la FIAP (certifié sur la fiche d'inscription)
- € 15,00 **pour chaque œuvre** présentée pour les non-membres.

Le paiement des frais de participation devra être effectué à son choix par une des suivantes façons

- mandat-poste au profit de « Gruppo Fotografico Lo Scatto-Garda » avec les coordonnées suivantes: IT61 M076 0111 7000 0005 4365 721 codieBIC/SWIFT BPPIITRXXX
- cheque bancaire à l'ordre « Gruppo Fotografico LO SCATTO Via S. Francesco d'Assisi 3/5 37016 GARDA (VR) »
- acompte sur compte postal 54365721 au nom Felisi Massimo Via Pimazzoni 7 37016 GARDA (VR).
- PAYPAL gf.loscatto@gmail.com

Les frais d'inscription seront remboursés pour tout auteur présent lors des projections et résidant à plus de 100 km de Garda. En outre, l'organisation remboursera une somme forfaitaire symbolique des

frais de voyage aux gagnants des trois premiers prix (qui soient résidant à plus de 100 km de Garda) qui seront présents à la cérémonie officielle, remboursement qui sera défini en fonction du nombre réel de participants.

5. Jury international

Le jury est composé de trois personnes (par ordre alphabétique)

- Christine Mathon - Présidente Festival International de l'Image d'Epinal – France
- Fulvio Merlak – BFI AFIAP Président d'honneur FIAF et responsable du Département Manifestations de la FIAF
- Lorenzo De Francesco AV-BFI – Directeur du Service Audiovisuel FIAP – Responsable du rapport avec l'étranger du Département Audiovisuel FIAF

Le jugement final de la compétition par le Jury aura lieu aux dates indiquées dans le calendrier, sur une base confidentielle pour les projections publiques.

Les membres du jury et de leur famille ne sont pas admis au concours.

Le jury regardera les montages envoyés durant les séances de projection publique. Si le nombre d'AVs reçus ne permet pas de tous les projeter durant les séances publiques, ils seront alors visionnés au préalable, afin que le jury détermine le choix de projection. Le jury peut demander à voir plusieurs fois quelque AVs lors du débat sur l'audiovisuel pour les prix.

6. Calendrier

Date limite d'inscription: 1er mai 2013 (certifié par la date d'envoi ou du file transfer)

Projections du jeudi 6 au dimanche 9 juin 2013 au « Palais des Congrès » ou « Palazzo Carlotti » - Lungolago Regina Adelaide ½ - Garda (Verona)

Proclamation du palmarès - dimanche 9 Juin 2013 à 11:00 h - « Palais des Congrès » de Garda

Cérémonie de remise des prix - dimanche 23 Juin 2013 à 18:00 h - « Palais des Congrès » de Garda

Envoi des diplômes et du catalogue dans le délai d'un mois à partir de la fin de la compétition

7. Organisation

Le concours est organisé par l'Equipe photo « Lo Scatto - BFI » de Garda (Verona). Elle a en charge :

- l'envoi du règlement qui sera fait exclusivement par e-mail aux auteurs et par les moyens prévus par le patronage des Fédérations
- l'annonce du concours et les fiches d'inscription à publier sur le site FIAF <http://www.fiaf.net/diaf>
- la réception de tous les documents requis (point 8) qui peut être faite :

Par internet à l'adresse : Garda2013@gmail.com

Par la poste à : Fotoclub Lo Scatto BFI presso BAR Riviera - via S. Francesco 3/5 37016 Garda VR

- l'envoi du catalogue du concours à tous les participants en format pdf via Internet ou sur demande en version papier.

A l'équipe organisatrice est déléguée la décision unique et définitive du rejet des œuvres qui ne sont pas conformes aux exigences techniques et administratives décrites ci-dessus : en particulier, sur la fiche d'inscription, le nom des auteurs de tous les intervenants (Idée - création / photographie / Bande son/ assemblage / montage audiovisuel). Ces mentions doivent être cohérentes dans tous les documents (fiche, - affiche - titres contenues dans les Audiovisuel). L'auteur de la réalisation, à tout égard, est le titulaire de l'œuvre pour les statistiques de la Fédération et de la conformité à la réglementation.

Le règlement complet du concours, la fiche d'inscription et la fiche FIAP pourront être téléchargé / compilé à partir du site <http://www.fiaf.net/diaf/>

Pour informations écrire à Garda2013@gmail.com

8. Présentation des œuvres

L'auteur devra envoyer:

1. La fiche d'inscription signée
2. copie du paiement
3. Une photo format passeport de l'auteur en format électronique (10x15 en 300 dpi)

pour **chaque** Audiovisuel inscrit

4. la fiche FIAP de l'AV signée
5. Affichette illustrée de l'œuvre en format paysage contenant le titre et le nom de l'auteur en format jpg 20x30 cm à 300 dpi

5. le fichier de l'Audiovisuel à son choix

. **type de fichier EXE** (exécutable) :

Travailler dans une taille maximale de 1920 pixels sur le côté le plus long

- **type de fichier MP4** :

compression H.264 – 1080p/25fps

Ne seront pas acceptés:

1) les Audiovisuels nécessitant des logiciels supplémentaires ou ayant des paramètres spéciaux

2) les audio-visuels nécessitant l'utilisation personnelle par l'auteur

3) Les audiovisuels d'avant 2010 ou des reprises d'audiovisuel argentique d'avant 2010. L'auteur déclare sous sa responsabilité la date de production, celle-ci pourra être vérifiée par l'organisation et par le Jury.

Il est recommandé d'envoyer tout le dossier dans un fichier compressé à : Garda2013@gmail.com via des systèmes de transfert de fichiers librement disponibles sur Internet (comme www.wetransfer.com), y compris fiche d'inscription, la fiche FIAP signés et scannés.

Pour des envois par poste l'adresse est :

Gruppo fotografico "Lo Scatto " BFI

c/o Presidente Felisi Massimo

Via S. Francesco d'Assisi 3/5

I-37016 GARDA VR

9. Prix

1^{er} prix - Médaille d'or FIAP

Séjour de 3 nuits (long week-end) dans un hôtel sélectionné à Garda trois étoiles ou plus

2^e prix - Médaille d'argent FIAP

Séjour de 2 nuits (week-end) dans un hôtel sélectionné à Garda trois étoiles ou plus

3^e prix - Médaille de bronze FIAP

Séjour de 3 nuits (long week-end) dans un hôtel sélectionné à Garda trois étoiles ou plus

4^e prix - Médaille d'or FIAF

5^e prix - Médaille d'argent FIAF

6^e prix - Médaille de bronze FIAF

4e à 10e place: plaques et certificats

D'autres prix pourront être mis à disposition par l'organisation ou par les sponsors

Les séjours sont prévus pour le gagnant ainsi que son conjoint ou compagne en chambre simple ou double, incluant le petit déjeuner.

10. Droit d'auteur

Les Audiovisuels inscrits au Concours doivent être libres de tout droit de propriété artistique ou autre détenus par des tiers: les auteurs sont entièrement responsables.

11. Consentement aux projections

Avec la signature de la fiche d'inscription les auteurs donnent leur consentement à la projection des AVs lors de manifestations audiovisuelles publiques liées au programme du Concours et à pouvoir utiliser les données de l'auteur pour toute publication

1er Salon International Audiovisuel "Città di Garda"

Patronage FIAF **13AVF01** – FIAP **2013/128**



Fiche d'inscription

Joint à la fiche d'identification de l'AV FIAP

Nom, Prenom _____

Adresse _____

Pays _____ email _____

Titre AV 1 _____

Titre AV 2 _____

Titre AV 3 _____

Equipe photo _____

Fédération Nationale _____

Numéro de la carte d'inscription _____

Comment soumettre frais d'inscription : par _____

Je certifie que j'ai lu les règles du 1st International Audiovisuel "de la ville de Garda" et que j'accepte dans sa totalité le contenu

L'auteur autorise la G.F. Lo Scatto de Garde du traitement des données à caractère personnel pour l'administration de la compétition

Signature pour acceptation _____